

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Excusés

- **Mme BOULAN Hélène**, Responsable de la Maison de la Solidarité de Bar-le-Duc
- **M. BUKOVATZ Alain**, 1er adjoint au maire de Fains-Véel
- **M. BURCKEL Bernard**, Directeur de cabinet, Préfecture de la Meuse, représentant Madame la Préfète
- **M. CLIQUENNOIS Sébastien**, Chef de service de l'Association Meusienne de Prévention (AMP)
- **M. DEPRez Marc**, Maire de Nant-le-Grand
- **M. DUMONT Jérôme**, Président du Conseil Départemental de la Meuse
- **Mme GASSMANN Anaïs**, Directrice pédagogique, Association de coordination des centres socioculturels de Bar-le-Duc
- **Mme JOLY Martine**, Présidente de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Maire de Bar-le-Duc
- **M. LECOEUR Stéphane**, Directeur de l'Association Meusienne de Prévention
- **M. MEYER Claude**, Adjoint au maire de Savonnières-devant-Bar
- **Mme MOLET Anne**, Chef des services, UDAF de la Meuse
- **M. PANOT Yaël**, Directeur d'établissement Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges, Addictions France
- **M. PAPAZOGLU Richard**, Président de la CCI Meuse Haute-Marne

- Compte-rendu -

SEANCE PLENIERE
CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Vendredi 8 décembre 2023, 9h30 à Savonnières-devant-Bar

37 Présents

- **M. AYI-SPOLETINI Jean**, Chef du service développement social local, CA Bar-le-Duc Sud Meuse
- **Mme BARON-CLEMENT Alexia**, Coordinatrice prévention de la délinquance, CA Bar-le-Duc Sud Meuse
- **Mme BAYARD Elise**, Directrice, CIDFF France Victimes 55
- **M. BEAUFORT Lionel**, Maire de Longeville-en-Barrois
- **Mme BERTRAND Marie-France**, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération et Maire de Tannois, représentant Madame la Présidente
- **Mme BONOMI Myriam**, Responsable du pôle ingénierie sociale, OPH
- **Mme BRUNESSEUX Pascale**, CRHp en charge du dossier de lutte contre les violences scolaires, Rectorat de la Région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz
- **Major COLIN Damien**, Commandant la Brigade Territoriale Autonome de Revigny-sur-Ormain, Gendarmerie de la Meuse
- **Mme COLLIN Gaëlle**, Directrice adjointe, SPIP de la Meuse
- **Major DELETTRE Emmanuel**, Chef de la division de Commandement Opérationnel – Référént Sûreté, Direction Départementale de la Police Nationale de la Meuse
- **Mme DESCHAMPS FREDERIC Mylène**, CJC Sud Meusien, Addictions France
- **M. DESHAYES François**, Directeur du CFA Européen Louis Prioux
- **Mme DUPONT Clémence**, Juriste assistante, Tribunal judiciaire de Bar-le-Duc
- **M. FILLON Gérard**, Président de l'Association des maires de Meuse et Maire de la commune de Beurey-sur-Saulx
- **Mme GAND Manon**, Médiatrice, OPH
- **Mme GASPARD Karine**, Responsable du service social départemental, Département de la Meuse
- **Mme INGADASSAMY Marie-Laure**, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, DDETSPP
- **M. JANIAUT Franck**, Adjoint au Directeur de cabinet, Préfecture de la Meuse, représentant Monsieur le Préfet
- **M. LAMORLETTE Jean-François**, Conseiller départemental, Conseil départemental de la Meuse
- **Mme LASCAUD Sylvie**, Adjointe au maire de Vavincourt
- **M. LAVINA Bruno**, Directeur de la Direction Prévention et Accompagnement, Département de la Meuse
- **M. LEDUC Jean**, Administrateur, Association Meusienne de Prévention
- **M. LEFORT Thibaut**, Directeur général de l'association de coordination des centres socioculturels de Bar-le-Duc
- **M. MANIN Francis**, Principal du Collège André Theuriot
- **M. MICHEL Gérald**, Maire de Savonnières-devant-Bar
- **M. NALLOT Eric**, Responsable Service Social en Faveur des Elèves (SSFE), Education Nationale
- **M. PIERROT Didier**, Directeur Général Adjoint, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et CIAS
- **Mme PLATINI Nathalie**, Adjointe au maire de Bar-le-Duc

- **Mme THIERCY DIOP Gaëlle**, Responsable de pôle, Ecole de la Deuxième Chance
 - **M. THIROLLE Jérôme**, Directeur, CAF de la Meuse
 - **M. TOURNOIS Philippe**, Président, Chambre de niveau départemental de la Meuse
 - **M. WILLEME Anthony**, Délégué général, Ligue de l'Enseignement
-

- **Capitaine RAVENEL Marc**, Commandant en second, Compagnie de gendarmerie de Commercy, Groupement de gendarmerie départementale de la Meuse
- **M. REY Jonathan**, Directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse, DDSP 55
- **M. RIEBEL Michel**, Maire de Silmont
- **M. ROBERT Thierry**, Commandant la communauté de brigades de Ligny-en-Barrois, Gendarmerie de la Meuse
- **M. SABOULARD Sofian**, Procureur de la République, Tribunal judiciaire de Bar-le-Duc
- **Mme SCHERRMANN Maëlle**, Educatrice spécialisée, CSAPA Centr'Aid
- **Mme SIMON Emmanuelle**, Adjointe au maire de Ligny-en-Barrois
- **Mme ZANDER Corinne**, Responsable du service social territorial Ligny-en-Barrois, Département de la Meuse
- **Mme ZANOTTI Claire**, Educatrice, PJJ STEM0 Verdun

.....

I. TOUR DE TABLE ET PROPOS INTRODUCTIFS

M. SABOULARD et M. JANIAUT saluent le dynamisme du CISPD de la CA Meuse Grand Sud et Mme BERTRAND remercie les partenaires de leur engagement dans l'instance.

M. PIERROT note le souci partagé du bien-vivre et de la cohésion sociale des personnes présentes. La politique impulsée par les élus locaux est mise en musique par les agents et les partenaires. Le réseau parvient à travailler ensemble, malgré les limites de chacun.

M. SABOULARD annonce à l'assemblée avoir rédigé conjointement avec la Présidente du Tribunal de Bar-le-Duc un rapport soutenant la création d'un poste de juge des enfants pour le Sud Meusien. Malgré tout, en Meuse, comme ailleurs, les mineurs sont davantage victimes qu'auteurs de faits et M. le Procureur rappelle aux professionnels l'impérative nécessité de l'informer en premier lieu sur la base de l'article 40 en cas de suspicion de faits sur des mineurs, pour ne pas nuire aux investigations. La prise d'initiatives n'est ici pas souhaitable.

II. BILAN DU CISPD ET DE SON PLAN LOCAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

a) Le quotidien du CISPD en quelques chiffres

4 commissions en 2023 pour proposer aux partenaires un lieu d'échange et d'information grâce à l'intervention de professionnels : Mme LE FOURNIER, juge des enfants (code de justice pénale des mineurs) et M. NALLOT, conseiller technique de l'Education Nationale (lutte contre le harcèlement scolaire). En moyenne, une quarantaine de participants à ces rencontres. Les problématiques abordées en 2023 sont les consommations (PTC), les atteintes à la laïcité, les punaises de lit et les incivilités.

Le CISPD remercie les communes d'accueillir les commissions.

4 sous-commissions régulières en 2023 pour échanger sur des situations individuelles complexes mais aussi réfléchir ensemble aux problématiques spécifiques du territoire : Habitat dégradé, Jeunes, Troubles du voisinage et Violences intrafamiliales.

27 situations de personnes majeures abordées en sous-commissions, dont 17 femmes. Les situations concernent majoritairement les communes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. L'OPH est à l'origine de la majorité des signalements. Les nuisances, les troubles et le tapage sont les principaux motifs de signalement, suivis par les situations préoccupantes et les troubles de la santé mentale.

8 situations de garçons mineurs traitées sur l'année pour diverses problématiques : comportement, absentéisme, consommations.

La sous-commission Habitat dégradé a été suspendue en juin 2023, les suites données n'étant plus du ressort de l'instance.

La coordinatrice invite les communes à saisir le CISPD en cas de situation complexe. Les personnes doivent cependant être informées en amont.

b) Bilan 2023 des 4 axes du PLPD

1. ORGANISER DES JOURNEES A THEMES (FORMATIONS, CONFERENCES, ATELIERS D'ECHANGES DE PRATIQUES)
 - i. 1^{er} mars 2023 : Atelier d'échange de pratiques autour des situations complexes (2^{ème} partie)

Face au constat récurrent de difficultés pour traiter les situations complexes rencontrées en CISPD, a été organisé en 2022 un atelier d'échange de pratiques expérimental. Il a réuni l'OPH, les travailleurs sociaux des MDS et du CIAS, la Police municipale barisienne et une élue. L'objectif était de dégager à partir d'une situation fictive les différents processus et les freins rencontrés par les partenaires afin de mieux travailler ensemble.

Une deuxième séance a été organisée en mars 2023 pour permettre aux 11 partenaires présents de dégager des pistes de travail :

- Annuaire mutualisé mentionnant les missions et coordonnées des professionnels, dans l'esprit du répertoire EMILIEN
- Guides de procédures (protection des personnes, du logement...)
- Création de lieux de partage professionnel (immersion dans les services et les structures)
- Rappel du cadre déontologique et éthique propre à chaque professionnel du CISPD (AS/ infirmière/ Policier...)
- Désignation d'un partenaire référent pour chaque situation individuelle
- Meilleure mobilisation des partenaires de l'Etat et du soin.

ii. 20 avril 2023 : 2^{ème} journée de formation « Entrer dans LeS V.I.F » animée par Jérôme VALENTIN-LEAUTAUD



Les bilans du premier volet de la formation organisé en novembre 2022 avaient pointé le manque de mise en pratique, ce qu'est venu corriger ce second volet. Les sujets abordés lors de la formation étaient :

- Définir, caractériser les violences intrafamiliales
- La victime dans la spirale de la violence
- L'auteur et le passage à l'acte violent
- Accompagner la résilience : la vie après les violences

16 participants (Association Meusienne de Prévention, service Solidarité Insertion Emploi du CIAS, Forces de l'ordre, AMSEAA, SEISAAM, Centres socioculturels...) à cette journée de formation.

Le bilan de cette deuxième journée est plus mitigé car M. VALENTIN-LEAUTAUD a demandé aux participants de puiser dans leur propre expérience personnelle, ce qui a pu créer de l'inconfort.

Note générale de la formation : 3.7/5

c) *Juin et septembre 2023 : formation « Valeurs de la République et la laïcité » animée par Citoyens et territoire et la communauté d'agglomération*

Deux sessions. 27 partenaires formés au total. Les objectifs :

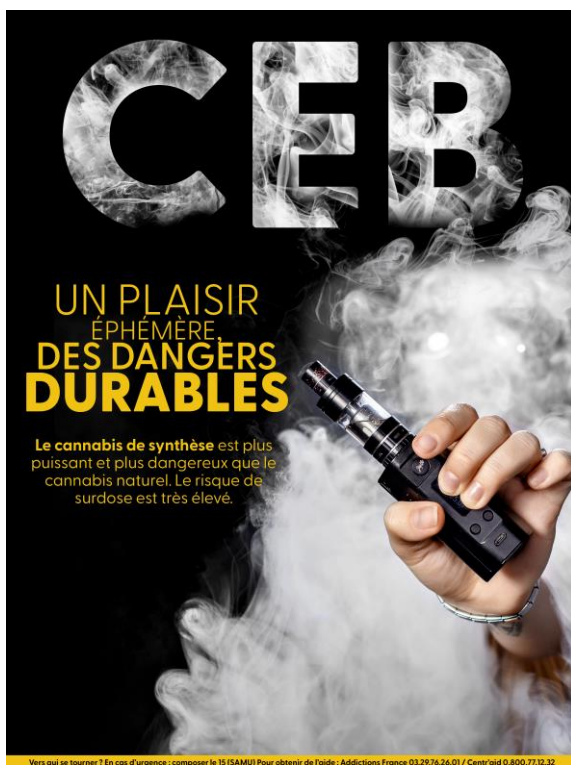
- Respecter et faire respecter le principe de laïcité dans son activité professionnelle, sans discriminer.
- Expliquer clairement à ses interlocuteurs les règles qui s'appliquent et en faire partager le sens.

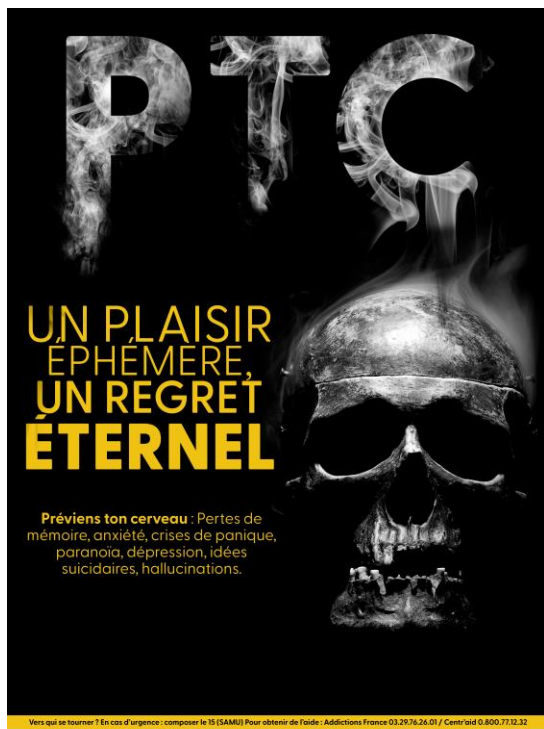
2. METTRE DES RESSOURCES A DISPOSITION DES PARTENAIRES

- Présentations de différents dispositifs en commission
- Diffusion d'informations diverses (formation, webinaire, documentation...)
- Mise en relation des professionnels
- Conseil

3. PROPOSER DES ANIMATIONS ET DES ACTIONS PEDAGOGIQUES

i. *Campagne d'information et de sensibilisation sur le PTC*





La communauté d'Agglomération a présenté lors d'une conférence de presse le 16 octobre 2023 le fruit du travail collaboratif engagé depuis le mois de janvier, soit 4 affiches de sensibilisation aux dangers du PTC. Une première vague d'affichage par le service communication a été lancée le 4 décembre. Des affiches ont été distribuées aux partenaires pour une deuxième vague dès le 11 décembre. Un projet vidéo viendra compléter la campagne au mois de juin 2024. Le travail est engagé avec les partenaires, le public jeune et le prestataire 4runners.

4. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE

- Association de nouveaux partenaires (Tribunal judiciaire de Verdun)
- Modulation des sous-commissions

Pour répondre aux attentes des partenaires et éviter les réunions inutiles.

III. ECHANGES SUR LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES DE LA DÉLINQUANCE

a) Groupement de gendarmerie de la Meuse : Capitaine Marc RAVENEL, Major Damien COLIN et Adjudant-chef Thierry ROBERT

28 communes de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud-Meuse sont implantées en Zone Gendarmerie sur le ressort de la Compagnie de Commercy. Elles sont réparties entre la BTA de Revigny-sur-Ornain (10) et la Cob de Ligny-en-Barrois (18).

- **Délinquance générale** (les chiffres sont arrêtés au 30 novembre 2023) :
Tous items confondus, il est constaté une légère hausse de 4,2 % (566 faits constatés en 2023 pour 543 en 2022).
- **Atteintes Aux Biens** : Les AAB sont en baisse de 10 % (180 faits en 2023 contre 200 en 2022). Le taux d'élucidation est de 27,2 %.

Les cambriolages (RP, RS, lieux d'activités, autres lieux) sont en baisse tout comme les vols liés à l'automobile qui étaient un vrai sujet en 2022. On note cependant une augmentation des vols simples contre les particuliers et des faits de destructions et dégradations.

Nous constatons une délinquance plutôt locale pour ce qui concerne les faits de vols simples, de vols liés à l'automobile et de dégradations. Pour ce qui est des cambriolages, ils sont généralement commis par une délinquance itinérante.

- **Escroqueries et Infractions Economiques et Financières :** Les escroqueries et infractions économiques et financières sont également en baisse avec une cinquantaine de faits contre 60 l'année dernière.
- **Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique :** Concernant les atteintes aux personnes, on note une augmentation de 14 % (109 faits constatés en 2023 contre 95 en 2022). Le taux d'élucidation est de 94,5 %.

Les violences physiques non crapuleuses sont en légère baisse (-3 faits),

Les violences physiques crapuleuses sont en légère hausse (2 faits contre 1 en 2022) dont une affaire grave de tentative de meurtre à Robert-Espagne.

Les menaces ou chantages augmentent de 50 % en particulier par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Elles concernent beaucoup de jeunes mais pas seulement.

- **Les violences intra-familiales :**

Il est constaté sur ce secteur une nette augmentation des violences intra-familiales : 49 victimes de VIF dont 32 femmes ont été recensées en 2023 contre 37 victimes et également 32 femmes en 2022.

- **Lutte contre les affaires de mœurs :**

Les violences sexuelles augmentent également de 40 % (14 faits en 2023 pour 10 en 2022).

La compagnie a créé une unité pour travailler sur cette thématique prioritaire de la gendarmerie. La cellule TEMISE (Traitement des enquêtes de mœurs et des infractions sexuelles) est armée par des personnels dédiés à ces affaires.

Pour l'année 2023 :

* sur le secteur de Revigny-sur-Ornain : 7 saisines – 9 dossiers clôturés et 7 dossiers en cours.

* sur le secteur de Ligny-en-Barrois : 8 saisines – 8 dossiers clôturés et 7 dossiers en cours.

La cellule TEMISE a en outre réalisé 82 auditions Mélanie sur l'ensemble du ressort de la compagnie.

- **Lutte contre les stupéfiants :**

La compagnie de Commercy a créé en 2022 une unité de lutte contre les infractions sur les stupéfiants (ULIS). Cette entité composée de personnels de la brigade de recherche renforcée par des personnels des unités de la compagnie est chargée du traitement des dossiers liés aux stupéfiants. Plusieurs points de deal ont été démantelés sur le ressort de la compagnie de Commercy. Aucun trafic de stupéfiants n'a été démantelé en 2023 sur le ressort de Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse. Un trafic avait été démantelé en 2022 impliquant une quinzaine de consommateurs de crack et d'héroïne. Cependant, en 2023, un auteur de revente et d'usage de stupéfiants a été mis en cause contre 4 en 2022. En 2023, 19 consommateurs de produits stupéfiants ont été interpellés (contre 22 en 2022).

- **Interventions :**

Environ 840 interventions en 2023 en forte hausse par rapport à l'année 2022. Les interventions de nuit ont légèrement augmenté. Les motifs sont variés et portent souvent sur des violences, bagarres, différends familiaux, incivilités, tapages, secours à personne, personnes ou véhicules suspects...

- **Accidentologie :**

En 2023, sur le ressort de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, en Zone Gendarmerie, ont été constatés : 2 accidents mortels (Velaines et Givrauval) et 5 accidents corporels (1 à Val d'Ornain, 1 à Trémont-sur-Saulx, 1 à Combles-en-Barrois, 1 à Tronville-en-Barrois et 1 à Ligny-en-Barrois).

En 2022, il avait été constaté : 2 accidents mortels (Ligny-en-Barrois et Tronville-en-Barrois) et 7 accidents corporels (3 à Ligny-en-Barrois, 1 à Tannois, 1 à Vavincourt, 1 à Combles-en-Barrois et 1 à Menaucourt).

→ Secteur de Revigny

La brigade a assuré en 2023 3000 heures de prévention de proximité. Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est resté stable : 22 faits en 2023 comme en 2022. En revanche, les atteintes aux biens ont baissé, 40 faits en 2023 contre 61 en 2022, de même que les cambriolages : 9 en 2023 pour 14 en 2022.

La délinquance itinérante a un impact significatif sur le territoire (17 vols de véhicules). A noter également, une petite délinquance sur le secteur du Val d'Ornain.

La vidéosurveillance s'avère utile, en particulier dans le cadre des investigations judiciaires.

→ Secteur de Ligny

On remarque une hausse du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (87 en 2023 contre 71 en 2022) qui peut s'expliquer par une libération de la parole. Le taux d'élucidation est également en hausse de 30%

Les atteintes aux biens sont en baisse, notamment les vols liés aux véhicules.

Les gendarmes de la communauté de brigades assurent une présence renforcée sur le terrain et les dispositifs de Participation citoyenne ont été réactivés à Tronville-en-Barrois et Ligny-en-Barrois.

Mme ZANDER remercie la Gendarmerie de Ligny-en-Barrois et souligne l'efficacité de la collaboration avec le Service Social Territorial.

b) Direction départementale de la Police Nationale de Meuse : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Jonathan REY

1. Commentaires de la délinquance de 2020 à 2022

Evolution des faits constatés (CSP Bar-le-Duc)					
Indicateurs		2020	2021	2022	Panel 2022
A.A.B	Nombre de faits	388	422	489	768
	Faits élucidés	168	163	181	161
	% d'élucidation	43,00 %	39,00 %	37,00 %	19 %
A.V.I.P	Nombre de faits	190	229	338	387
	Faits élucidés	181	227	291	278
	% d'élucidation	95 %	99 %	86 %	73,00 %
I.L.S	Nombre de faits	135	169	228	178
TOTAL 107 INDEX	Nombre de faits	1029	1072	1334	1705

- ⇒ Après une diminution en lien avec le confinement de 2020, on constate une augmentation des atteintes aux biens depuis 2021 (+9 % par rapport à 2020 / + 16 % par rapport à 2021) tout en restant bien en dessous du panel (768). Malgré cette augmentation, le taux d'élucidation est tout à fait honorable puisqu'il est de 37 % (il n'est que de 19% pour le panel).
- ⇒ Même constat pour les AVIP, qui sont en hausse depuis 2 ans (+20 % par rapport à 2020 / +48 % par rapport à 2021. Pour autant, le nombre de faits en 2022 (338) est en dessous du panel (387 faits).
- ⇒ Sur les ILS, 228 faits constatés pour la CSP qui se situe également au-dessus du panel (178 faits), soulignant une meilleure activité du service par des interpellations sur la voie publique.
- ⇒ Avec 1334 faits constatés en 2022, la **délinquance de la CSP Bar-le-Duc reste en dessous du panel** (1705 faits en 2022).
 - toutes infractions confondues, le nombre de faits revient au niveau constaté avant la crise sanitaire (1289 faits en 2019 - 1341 faits en 2018 – 1248 faits en 2017).
 - Enfin, les taux d'élucidation restent stables et bien au-dessus du panel de référence.

2. Commentaires de la délinquance entre 2022 et 2023

a. Evolution générale de la délinquance du 1^{er} janvier au 31 octobre

Evolution des faits constatés (CSP Bar-le-Duc)				
Indicateurs		Janv-Oct 2022	Janv-Oct 2023	Panel 2023
A.A.B	Nombre de faits	392	434	691
	Faits élucidés	147	162	124
	% d'élucidation	37,50 %	37,00 %	18,00 %
A.V.I.P	Nombre de faits	292	238	355
	Faits élucidés	240	183	246
	% d'élucidation	82,53 %	76,89 %	69,34 %
I.L.S	Nombre de faits	169	245	153
	- dont usage	151	222	138
	- dont usage et revente	14	16	13
	- dont trafic	3	7	2,1

Si la CSP reste en dessous du panel, on constate une augmentation des agrégats des AAB (+11%) et des ILS (+45%) entre 2022 et 2023. Les AVIP connaissent une baisse de 18,5 %.

S'agissant des faits d'atteintes aux biens, ce sont les VPE qui connaissent une forte augmentation (+36%) ainsi que les vols à l'étalage (+45%).

S'agissant des atteintes et violences à l'intégrité physique, aucune tendance particulière ne se dégage. Après une forte augmentation en 2022 des procédures judiciaires pour viols avec 16 faits constatés sur la période observée, on constate en 2023 une baisse de 50 % avec 8 procédures enregistrées.

b. Focus sur les vols par effraction (VPE) du 1^{er} janvier au 31 octobre

Du 01/01 au 31/10	2019	2020	2021	2022	2023	Panel 2023
Nombre de faits	56	59	43	74	101	112
Evolution	-28,21 %	5,36 %	-27,12 %	72,09 %	36,50 %	-

Après trois années en baisse pour les VPE sur la CSP, on constate que l'augmentation enclenchée en 2022 (avec 74 faits constatés) continue en 2023 (101 faits constatés +36,5%). Néanmoins, la CSP reste en dessous du panel (112 faits constatés).

Augmentation constatée dans les quartiers résidentiels de Bar-le-Duc (supposition d'une délinquance itinérante).

c. Focus sur les violences intra-familiales du 1^{er} janvier au 31 octobre

Du 01/01 au 31/10	2021	2022	2023
Nombre de faits	51	50	67
- dont violences conjugales	43	41	54
Evolution	-	-1,96 %	34,00 %

Les violences intra-familiales augmentent de 34% sur les 10 premiers mois. Cette thématique est une priorité que la direction met en œuvre pour améliorer l'accueil, la protection et la prise en charge globale des victimes. Elle est accompagnée d'un pilotage renforcé du porte-feuille des procédures de la sureté urbaine et de la désignation d'un référent violences conjugales ainsi que le renforcement de la coordination inter-service.

d. Focus sur les stupéfiants du 1^{er} janvier au 31 octobre

Du 01/01 au 31/10	2021	2022	2023
Usage de stupéfiants	130	151	222
Usage et revente de stupéfiants	8	14	16
Trafic de stupéfiants	2	3	7
AFD pour usage de stupéfiants	39	61	91

On constate le maintien de l'investissement des services de voie publique et d'investigation dans la lutte contre les stupéfiants.

D'une part, le travail des effectifs sur la voie publique (GSP notamment) permet de constater les usages simples de stupéfiants avec le recours accru à l'Amende Forfaitaire Délictuelle pour usage de stupéfiants et d'autre part de faire remonter aux services d'investigation des informations sur les trafics de stupéfiants.

Ainsi les procédures judiciaires pour « usage et revente » et « trafic » sont en augmentation en 2023 (+47%) avec le démantèlement de **7 points de deal depuis le début de l'année sur la CSP de Bar-le-Duc**.

On constate que la problématique de consommation de P.T.C par les adolescents est bien présente sur la CSP de Bar-le-Duc.

⇒ Dernier événement du 30 novembre : interpellation d'un adolescent de 14 ans habitant Mussey pour trafic de PTC.

Suite à un malaise d'un adolescent de 13 ans le 26/11/2023, un garçon de 14 ans habitant Mussey, était interpellé et placé en garde à vue. Il reconnaissait la vente sur trois mois de 400 ml de PTC et avoir 8 clients réguliers. Il était libéré pour poursuite de l'enquête en préliminaire.

e. Focus sur la sécurité routière du 1^{er} janvier au 31 octobre

- **Evolution des contrôles routiers**

Du 01/01 au 31/10	2020	2021	2022	2023	Panel 2023
Nombre de contrôles routiers	1229	1433	1052	1051	790
CEA	9	10	33	34	46
CAUS	58	54	36	79	40

De janvier et octobre 2023, le nombre de contrôles routiers est stable par rapport à 2022 avec 1051 contrôle routiers réalisés.

Le nombre de contrôles routiers est globalement en baisse depuis 2022 (-30 % entre 2021 et 2022). Les effectifs sont mobilisés davantage sur d'autres missions comme la lutte contre les stupéfiants, etc.

En revanche, la mise en parallèle du nombre de délits et contraventions relevées avec le taux de positivité des dépistages stupéfiants et alcoolémie, démontre un **meilleur ciblage des contrôles** et s'avère plus efficace.

⇒ En 2023, + 120 % de procédures pour CAUS par rapport à 2022

⇒ En 2023, -9% de contrôles d'alcoolémie par rapport à 2022 mais 9% en plus de dépistages positifs.

CONTROLES ET DEPISTAGES			
TYPES DE CONTRÔLE	2022	2023	Evolution
CLASSIQUE	711	776	9,14%
ALCOOLEMIE	230	210	-8,70%
VITESSE	111	65	-41,44%
TOTAL	1 052	1 051	-0,10%
DEPISTAGES			
	2022	2023	Evolution
ALCOOLEMIE	2 162	1 835	-15,12%
DONT POSITIFS	43	47	9,30%
STUPEFIANTS	154	238	54,55%
DONT POSITIFS	39	90	130,77%

DELITS	2022	2023	Evolution
ALCOOLEMIE	33	34	3,03%
STUPEFIANTS	36	79	119,44%
PERMIS DE CONDUIRE	18	39	116,67%
REFUS D'OBTEMPERER	5	5	0,00%
DELIT DE FUITE	48	52	8,33%
PLAQUES IMMATRICULATION	6	2	-66,67%
DEFAULT ASSURANCE	56	146	160,71%
TOTAL	202	357	76,73%

- **Evolution de l'accidentalité**

CSP BAR LE DUC	2019	2020	2021	2022	Jan-Oct 2022	Jan-Oct 2023	Evolution
ACCIDENTS	7	7	8	10	8	4	-50 %
Tués	0	2	2	0	0	0	
Blessés	10	6	10	7	8	4	-50 %
Hospitalisés	5	1	3	3	3	2	-33 %

Monsieur SABOULARD ajoute que ces chiffres traduisent l'effectivité du travail de prévention et de la réponse judiciaire, notamment dans le cas des violences intrafamiliales et les stupéfiants. L'arrondissement judiciaire de Bar-le-Duc n'a ainsi pas connu d'homicide conjugal depuis 3 ans.

De cette hausse de l'activité policière découle une hausse de l'activité judiciaire. L'augmentation des statistiques n'est donc pas toujours un mauvais point.

La lutte contre le trafic de stupéfiants suppose une réponse judiciaire et une réponse de santé publique, d'où la nécessité absolue de recruter des médecins addictologues en Meuse.

c) SPIP de la Meuse : Madame Gaëlle COLLIN

En 2023, le SPIP a suivi 503 personnes dont 86 écrouées à Bar-le-Duc.

Dans le cadre de violences intrafamiliales, 127 personnes ont été suivies en milieu ouvert et 124 en milieu fermé.

Concernant la surveillance électronique, on dénombre 17 bracelets électroniques et 9 bracelets antirapprochement.

L'antenne de Bar-le-Duc n'assure aucun suivi pour radicalisation. Une dizaine de personnes sont accompagnées car auteurs d'infractions sexuelles.

Le SPIP propose des prises en charge collectives :

- Pour son programme de prévention de la récidive des auteurs de violences conjugales
- Le programme ADAPT qui constitue une offre de peine pour les personnes sortant de détention avec des peines courtes. Format de 8 séances de 3h visant à développer les compétences sociales, travailler la résistance au changement et la résolution de problème. Ces séances sont animées par un conseiller d'insertion et de probation et le service social.
- Des activités socioculturelles : PSC avec l'association des pompiers, activité en nature avec le Vent des forêts.

d) Direction des services départementaux de l'Education Nationale : Mme Pascale BRUNESSEUX et M. Eric NALLOT

Nombre de faits saisis dans l'application **Faits établissement** – 1^{er} trimestre

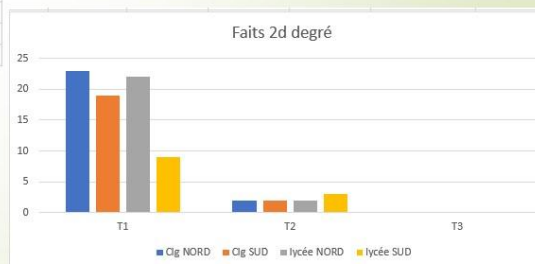
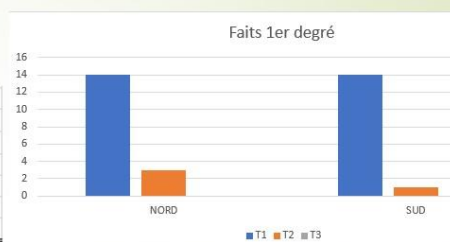
MEUSE	1er degré	
Nb de saisies	32	% sur saisies
Ecole Maternelle	2	6,25
Ecole Élémentaire	4	12,50
Ecole Primaire	26	81,25
Atteinte aux personnes - AAP	29	90,63
AVR - atteinte aux valeurs de la Rép.	2	6,25
ASC - Atteinte sécurité et climat Etab.	1	3,13

MEUSE	2d degré	
Nb de saisies	82	% sur saisies
Collège	46	56,10
Lycée GT	5	6,10
Lycée Pro	31	37,80
AAP	62	75,61
AVR	13	15,85
ASC	7	8,54

Détail de saisie Faits Etablissement par BEF: BEF Nord – BEF SUD

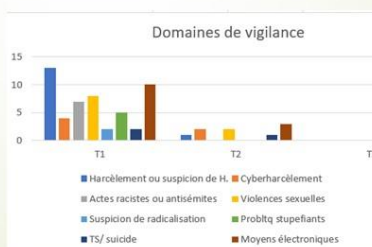
1er degré				Total
Périodes	NORD	SUD		
T1	14	14		28
T2	3	1		4
T3	0	0		0

2d degré		Clg		lycée		Total
Périodes	NORD	SUD	NORD	SUD		
T1	23	19	22	9		73
T2	2	2	2	3		9
T3	0	0	0	0		0



Domaines de vigilances

	T1	T2	T3	Total	Taux sur le global
Harcèlement ou suspicion de H.	13	1	0	14	12,28 %
Cyberharcèlement	4	2	0	6	5,26 %
Actes racistes ou antisémites	7	0	0	7	6,14 %
Violences sexuelles	8	2	0	10	8,77 %
Suspicion de radicalisation	2	0	0	2	1,75 %
Problq stupefiants	5	0	0	5	4,39 %
TS/ suicide	2	1	0	3	2,63 %
Moyens électroniques	10	3	0	13	11,40 %
Rappel total faits Etab.	101	13	0		
Total Global		114			



Conseils de discipline

EPLE	T1	T2	T3
CLG	7		
LGT	2		
LP	9		
Total	18		

Nord	12		
Sud	6		

Victimes	Nb T1	T2	T3
Elève	10		
Enseignant	2		

Motifs :	Nb	% T1	% T2	% T3
Dommmage matériel	1	5,56		
Violence physique	6	33,33		
Violence verbale	7	38,89		
Médias sociaux	2	11,11		
Drogue	1	5,56		
Port d'arme	1	5,56		

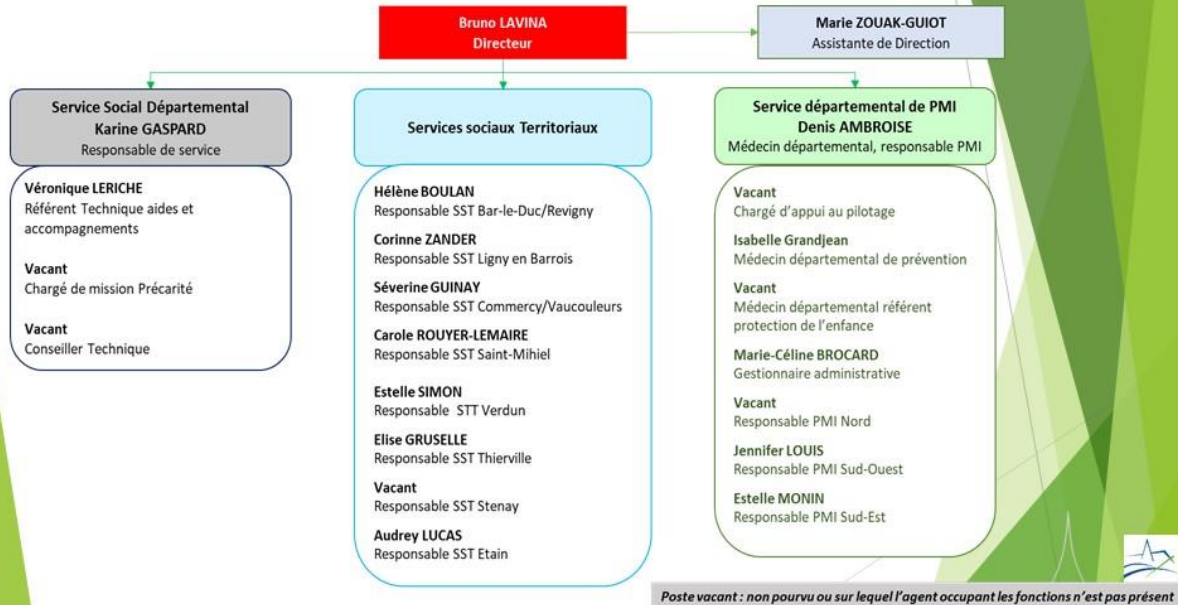
Décision	Nb	%		
Exclusion définitive	9	50,00		
Exclusion déf avec sursis	5	27,78		
Mesure de responsabilisation	1	5,56		

Les services de l'Education nationale partagent davantage pour que les partenariats soient plus efficaces et que les réponses soient rapides. Les responsables d'établissement sont ainsi en contact direct avec la Police Nationale et la Gendarmerie.

Monsieur RIEBEL s'interroge quant à la proportion des exclusions définitives (50%) : est-ce un aveu d'échec ? Mme BRUNESSEUX et M. NALLOT précisent que tout élève exclu est repositionné dans un établissement de proximité par les services de l'inspection académique. C'est parfois plus compliqué pour les élèves de lycée professionnel car tous les établissements ne proposent pas toutes les filières. On constate une latence pouvant aller de 8 à 15 jours.

Les exclusions définitives avec sursis constituent l'outil le plus efficace.

e) **Département de la Meuse : Monsieur Bruno LAVINA et Madame Corinne ZANDER**



CONTEXTE

Des problématiques fortes impactant le travail social et médico-social :

- **Paupérisation aggravée par les effets de l'inflation**
- **Addictions et effets induits**
- **Augmentation des situations complexes**

ENJEUX

Le Projet de mandat 2022-2028 adopté par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2021 :

Deux axes forts :

- Renforcement sur le territoire des interventions sociales et médico-sociales
- Développement de la prévention primaire

Objectif :

- Satisfaction des besoins des meusiens qui doit être la boussole de l'action départementale



LA PRÉVENTION PRÉCOCE : POURQUOI ?

Agir en population générale

- Lutter contre le non recours aux droits
- Toucher une population plus large (universalisme)

Agir tôt avant les problèmes

- Proposer des actions de prévention universelle et des modes d'intervention en direction des publics non demandeurs
- Limiter l'apparition et l'aggravation des situations

Chez l'enfant

- Favoriser la santé et un bon développement
- Initier des comportements favorables qui impacteront le reste de la vie



L'ACCUEIL

Environ 2848 familles
accueillies par semaine

Le canal privilégié : le
téléphone pour 46%, suivi des
mails 23,5% puis de l'accueil
physique pour 22,9%



PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

- **31,55% de personnes seules**
- **25% de familles avec enfant (dont 13,51% familles monoparentales)**
- **38% des familles vivent des prestations sociales**
- **19% sont salariés**
- **17,8% sont retraités**
- **12% sont sans ressource**



PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES :

- Accès aux droits
- Autonomie
- Insertion
- Logement
- Santé
- Enfance
- Budget/surendettement

Nombre moyen de
problématiques
rencontrées par une
famille : 3,12
problématiques



LES RISQUES PRÉVENUS :

- Pauvreté, précarité
- Surendettement
- Isolement
- Exclusion
- Mal-logement
- Educatif
- Maltraitance
- Perte d'autonomie
- Violence
- Délinquance

Le nombre de risques prévenu est de 2,83
en moyenne par famille



Quelque soit la problématique rencontrée, le risque le plus souvent prévenu est celui de la **pauvreté/précarité**



M. JANIAUT indique une hausse des suspensions de permis pour conduite sous stupéfiants. Il annonce également le lancement des appels à projet FIPD et MILDECA, consultables sur le site internet de la Préfecture de la Meuse.

M. le Procureur informe les partenaires que les stages stupéfiants ont été renforcés sur le sud meusien, en particulier pour l'héroïne. M. SABOULARD précise également avoir instauré à son arrivée dans la circonscription des audiences dédiées aux contentieux routiers, à raison d'une fois par mois, ce qui n'est ordinairement pas le cas dans ce type de circonscription. La réponse judiciaire est automatique en cas de conduite sous stupéfiants.

Mme ZANDER conclut en précisant que la difficulté majeure est de maintenir un lien continu avec des personnes relevant d'une problématique d'addiction, surtout dans le cas de polyaddictions. En effet, ce public s'avère difficile à suivre dans la durée.

Par ailleurs, il peut être très ardu de maintenir le lien parent-enfant pour les mères incarcérées en dehors du département. Les parents toxicomanes ne sont pas toujours de mauvais parents tout le temps. Lorsqu'un enfant entre à l'ASE, il est difficile de savoir quand il va en sortir. 800 enfants sont confiés à l'ASE en Meuse, auxquels s'ajoutent les mineurs non-accompagnés, soit 1000 mineurs au total.

Un meilleur repérage suppose un travail de meilleure qualité et donc une meilleure protection pour les enfants.

f) OPH de la Meuse : Myriam BONOMI

Chiffres arrêtés au 29/11/2023

381 réclamations en 2023 : 74% sur Bar-le-Duc, 16% sur Ligny-en-Barrois

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : 49% de faits de tapage, 48% à Bar-le-Duc.

14% de dossiers en plus : problèmes d'entretien dans le logement qui peuvent impacter le locataire. On note une hausse de 28% entre 2022 et 2023 pour les problématiques d'entretien du logement.

Les problèmes relationnels ont été multipliés par trois.

4 membres du personnel de l'OPH sont chargés des demandes de logements à caractère très social, notamment les fiches « public prioritaire ».

M. JANIAUT souligne que la tranquillité publique est un enjeu majeur pour la Préfecture et qu'un travail partenarial est engagé avec l'OPH et les forces de sécurité. Une dizaine de procédures d'expulsion sont en cours, ce qui est exceptionnel et constitue un aveu d'échec.

Comment composer avec troubles du voisinage, troubles de la santé mentale et violences ? Il est de la responsabilité de chacun de signaler les violences.

g) Association Meusienne de Prévention (AMP) : Jean LEDUC

La prévention spécialisée vise à éviter la marginalisation et à favoriser l'insertion sociale. Le Conseil Départemental délègue des missions sur des secteurs ciblés : Bar-le-Duc, Tronville-en-Barrois et Ligny-en-Barrois pour le territoire de la Communauté d'Agglomération.

L'AMP travaille en rue et assure des permanences d'accueil formel et informel. Le principe de libre-adhésion est central dans l'action de l'association puisqu'aucun mandat nominatif ne lui est délivré. L'anonymat, le respect de la confidentialité et le respect de la personne sont également des valeurs cardinales.

202 personnes sont suivies par le pôle Sud de l'association pour diverses problématiques :

- Parentalité
- Isolement
- Désinvestissement, en lien avec l'Education Nationale
- Santé et l'addiction (PTC notamment)
- Insertion professionnelles (via MILO Mouv' qui permet de repérer les publics invisibles)
- Violences intrafamiliales

Quels constats sur le terrain ?

- Consommation croissante de PTC,
- Refus du cadre
- Passages à l'acte (refus de la frustration)
- Non maîtrise des réseaux sociaux
- Marginalisation des jeunes adultes

h) CIDFF France Victimes 55 : Elise BAYARD

La Meuse étant un département rural, les équipes du CIDFF doivent parcourir beaucoup de kilomètres pour garantir l'aller-vers. Le CIDFF assure une aide aux victimes lorsqu'une procédure pénale est en cours.

Le siège du CIDFF est basé à Verdun mais l'association dispose d'un local à Bar-le-Duc. L'équipe barisienne est composée d'une référente violence et d'une juriste.

Le CIDFF assure également 6 permanences d'une demi-journée par mois à Ligny-en-Barrois où la demande est importante.

En 2023, le CIDFF a réalisé 800 entretiens avec des victimes de violences conjugales.

9 bracelets antirapprochement sont actuellement actifs : 22 personnes en ont bénéficié en 2023.

22 personnes ont bénéficié de téléphones grave danger au cours de l'année.

Le département dispose de deux intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (2 mi-temps). Pour le secteur de Bar-le-Duc, cela représente 122 interventions. 7 sur le secteur de Revigny-sur-Ornain.

3 accueils de jour ainsi que des logements autonomes existent sur le secteur.

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, le CIDFF prend également en charge des auteurs. L'AMIE propose d'ailleurs une place d'hébergement pour ce public.

Le CIDFF prévient la récidive en mettant à l'abri les victimes via les fiches prioritaires (20 à 25 en 2023). Elles ont permis la signature d'une dizaine de baux cette année.

- i) **Déleguée départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité : Marie-Laure INGADASSAMY**

→ Politique transversale et interministérielle

3 axes d'interventions :

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Promouvoir l'égalité professionnelle

Construire une culture de l'égalité

2

Quelques chiffres

En 2022, **145** morts violentes au sein du couple ont été recensées par les services de police et unités de gendarmerie contre **143** en 2021 (2 victimes en plus, soit +1,40%).

Les femmes sont les principales victimes : **118** victimes en 2022 contre **122** en 2021 (4 victimes en moins, soit -3,28%) – source ministère de l'intérieur

366 tentatives d'homicides au sein du couple ont par ailleurs été recensées sur un total de 3 486 tentatives d'homicides. Elles représentent 10 % du total des tentatives d'homicides

Depuis le début de l'année 2023, 121 féminicides par compagnons ou ex en France (source – collectif nous toutes du 17 novembre).

Décès dans le couple : évolution 2006/2022



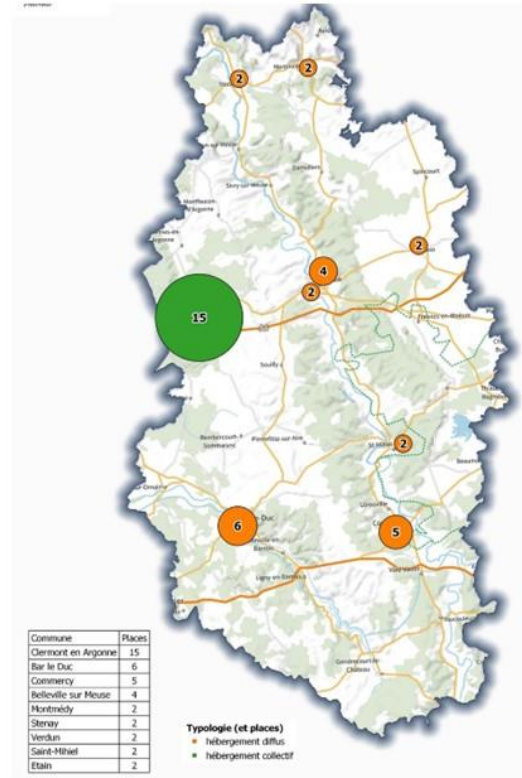
3

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Le CIDFF de la Meuse existe dans le département depuis 1993. C'est un acteur incontournable et reconnu du département sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes.

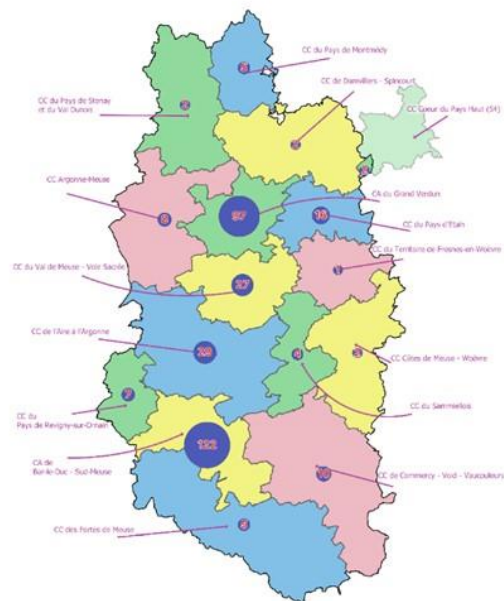
➔ En 2022 :

- **715 femmes victimes de violences ont bénéficié d'un accompagnement du CIDFF55.**
118 hommes victimes
- 69 femmes en situations de grave danger ont été repérées et ont fait l'objet d'une évaluation personnalisée de victime (EVI).
- 88 victimes bénéficiaires TGD
- 29 victimes bénéficiaires BAR
- 849 entretiens
649 entretiens d'évaluation et remises de TGD,
198 entretien et remise de BAR).



Les interventions des ISCG

339 Interventions des intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie en 2023 sur l'ensemble du territoire



La lutte contre les violences conjugales – Grande cause du quinquennat.

1 Accueil de Jour du CIDFF- France Victimes 55 et un Bureau d'aide au victimes au sein du Tribunal de Bar-le-Duc – des juristes – des référents victimes

1 Un Pôle Interventions Sociales Seisaam – présence de l' ISCG

Hébergement

Pour les femmes victimes de toutes formes de violences notamment conjugales :

48 places d'hébergements d'urgence dont 8 places d'hébergements supplémentaires à venir 2024

6

La lutte contre les violences conjugales – Prise en charge de l'auteur CPCA



7

La lutte contre les violences conjugales – Grande cause du quinquennat.

Une antenne CPCA : géré par l'AMIE avec l'association Terres à Vivre
1 place d'hébergement pour les auteurs de violences à Bar-le-Duc

La Campagne nationale :

«S'il n'y a pas d'auteur, il n'y a pas de victime. »

- La prise en charge des auteurs dans les centres dédiés permet une meilleure prévention, mais également de lutter contre la récidive pour les auteurs qui ont déjà été condamnés pour violence.
- Cette campagne vise à inciter les auteurs à prendre conscience de leur violence et à se rendre d'eux-mêmes dans un CPCA afin d'être pris en charge et éviter le passage à l'acte.

8

Les dispositifs et des lieux pour lutter, prévenir les violences et mettre en sécurité les femmes.

- L'organisation de CISPD « Groupe VIF » - un travail en réseau à souligner, concertation et suivi des femmes victimes de violences.
- Un groupe de travail spécifique sur les violences intra-familiales
- Une collaboration avec le centre de santé publique et sexuelle à Bar-le-Duc
- Contribuer à la démarche de coordination du parcours de soin de la femme victime de violences et d'apporter un soutien à l'activité d'accès à l'IVG (EVARS)
- Lieu d'échange et d'information sur des questions relatives à la sexualité, à la prévention des risques
- Une convention de prise de plainte dans les établissements de santé de la Meuse (Santé-Justice-Sécurité).
- Des bons taxis, Des Téléphones Grave Danger (TGD), Des Bracelets anti-rapprochement (BAR).
- Invitation de partenaires CAAPP CAARUD au CISPD Bar-le-Duc

9

**Priorité 3 : lutter contre les violences aux personnes,
les violences faites aux femmes, violences
intrafamiliales et les menaces**

Par le biais du CISPD Bar-le-duc,

Objectif :

Continuer à mettre en lien tous les professionnels afin d'assurer la prise en charge réactive et globale

Prévision 2024 :

Continuer à mettre en réseau les acteurs :

Un appui du plan de prévention de la délinquance départementale

Au plan interministeriel « toutes et tous égaux »

De nouveaux dispositifs nationaux en perspective 2024-2025 :

- CAF : une aide d'urgence, depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. 3 à 5 jours ouvrés.

- Le pack nouveau départ 2024 (5 villes en expérimentation), prévision d'un déploiement national 2025

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
(25 NOVEMBRE)**

PROGRAMME À BAR-LE-DUC

23 NOVEMBRE : Soirée ciné-débat confluence de Bar-le-Duc à 20h00



La Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité ainsi que le CIDFF France Victimes 55 vous convie à la projection du film « L'amour et les forêts » suivi d'un débat sur les violences intrafamiliales avec les professionnels.

Les professionnels sont engagés à vos côtés pour lutter contre les violences faites aux femmes.

A l'issue de la séance, participez au débat sur le thème des phénomènes de l'emprise dans le cadre des violences conjugales.

Entrée libre (selon les places disponibles)

8 avenue 94e RI Bar-le-Duc - Cinéma Confluence

24 NOVEMBRE : Atelier Self-Défense



En partenariat avec le CIDFF 55 et "Génération Self Défense" d'Etain

Rendez-vous au centre social de la Côte sainte Catherine : une initiation le matin de 9H à 12H pour 20 femmes et une initiation l'après-midi de 13H30 à 16H30 pour 20 femmes.

Atelier gratuit

Inscription obligatoire par mail: cidff55@orange.fr

1 Place Sainte-Catherine - centre social de Bar-le-Duc

25 NOVEMBRE : La Fééria Barisienne - place de l'Hôtel de Ville



Plusieurs parcours proposés : des courses de 5 km (la Populaire) ou 10 km (la Barisienne), courses de championnat de France.

Les départs des courses se font en nocturne :

- Course des écoliers (1,5 km) : départ à 18h30 et 18h45 pour les jeunes
- Course des Collégiens (3,1 km) : départ à 19h
- Course La Barisienne 5 km : départ à 19h00
- Course La Barisienne 10 km : départ à 18h.

Un stand de la Délégation aux Droits des Femmes -Communication grand public, numéros d'écoute et d'alerte
Inscription en ligne : <https://www.protiming.fr>

SEMAINE DU 25 NOVEMBRE : Exposition de communication avec la CAF



Mobilisation du personnel de la CAF contre les violences faites aux femmes.
Exposition grand public

Plusieurs panneaux dans le hall d'entrée qui rappelle le numéro d'écoute gratuit, 3919.

11 rue de Polval - Bar-le-Duc-Caisse d'Allocations Familiales

30 NOVEMBRE : Sensibilisation aux violences faites aux femmes

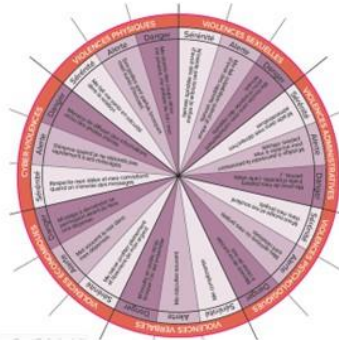


Sensibilisation des professionnels de santé au sein de l'hôpital de Bar-Le-Duc
Centre Hospitalier -1 Boulevard d'Argonne

Outils de communication



Le relatiomètre



La roue des violences





Violences Femmes Info
numéro d'aide et d'écoute
anonyme et gratuit
de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi
et de 9h00 à 18h00 samedi, dimanche
et jours fériés.



ArretonsLesViolences.gouv.fr
pour effectuer un signalement
en ligne, anonyme et gratuit
ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.



Numéros en cas d'urgence
par téléphone ou par SMS
aux numéros gratuits

j) Protection Judiciaire de la Jeunesse : Claire ZANOTTI

La PJJ a déménagé au 5 espace Theuriet à Bar-le-Duc, cette adresse est provisoire.

En Meuse, la PJJ en 2023 c'est 376 mesures pénales pour des auteurs (7 procédures dans le sud meusien et 8 dans le nord).

283 jeunes sont suivis dans le cadre de la protection de l'enfance, 159 par l'antenne de Bar-le-Duc.

La PJJ est chargée chaque jour de mener des mesures d'investigation dans le cadre de suspicions de maltraitances. Les situations sont souvent très abimées.

Le sud meusien est très impacté par la protection de l'enfance et une grande proximité est souhaitable pour garantir des suivis de qualité.

IV. ORIENTATIONS DE TRAVAIL POUR 2024

- ADDICTIONS

Poursuite de la campagne de sensibilisation sur le PTC

- TRAVAIL EN RESEAU

Poursuite de la démarche d'échange de pratiques (éthique et déontologie)

- VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Organisation d'un événement autour de la journée du 25 novembre

- USAGES D'INTERNET

Finalisation du livret dangers d'internet

- VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Relance de l'action "Vis ta démocratie !"